



Date de livraison dans un contrat d'achat

Par **callau**, le **31/07/2013** à **15:52**

Bonjour,
lorsqu'un contrat d'achat (en l'occurrence d'une valeur supérieure à 500 euros) comporte une date de livraison incomplète (seuls le mois et l'année sont précisés 08/2013), quelle est la date à partir de laquelle le contrat peut être annulé (si la prestation n'est pas fournie, bien sur) : fin aout + 7 jours, ou mi-aôut + 7 jours?
merci pour votre aide.